



Thetford Mines, le 23 avril 2015

M. Pierre ARCAND
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A301
Québec (Québec)
G1H 6R1

**Objet : Mémoire déposé à l'occasion de la consultation sur la politique énergétique du Québec
2016-2025**

Monsieur le ministre,

Innoltek est une entreprise innovante située à Thetford Mines qui met en marché des biocarburants de haute qualité ainsi que des produits de construction biodégradables faits de matières recyclées. Innoltek a pour mission de produire et promouvoir l'utilisation du biodiésel comme carburant de remplacement au diesel pétrolier. Ceci est en alignement avec le concept du développement durable et une telle utilisation permet au Québec d'assurer son leadership en matière de réduction de GES et de la qualité de l'air.

Le biodiésel est un carburant renouvelable fabriqué à partir de matières recyclées. Son utilisation se fait le plus souvent en mélange avec le diesel pétrolier ou avec le mazout de chauffage mais peut-être utilisé dans son état pur. Le biodiésel offre des performances de réduction de GES très intéressantes pouvant aller jusqu'à 100% de réduction de GES. Il se produit actuellement plus de 60 millions de litres de biodiesel au Québec mais selon nos informations 4 millions sont utilisés sur le marché québécois, la plus grande partie de la production québécoise est exportée, principalement aux États-Unis. De plus il existe une capacité de production de près de 30 millions de litres qui n'est pas exploitée parmi les producteurs québécois.

Innoltek vous propose d'adopter les mesures suivantes:

- **Maintenir et améliorer l'incitatif fiscal sur le biodiésel qui consiste présentement au remboursement de la taxe sur le carburant sur la portion de biodiésel pur utilisé.**
- **Décréter l'incorporation de biocarburants dans les distillats pétroliers afin d'obtenir une réduction de 2 % des GES comme cela existe déjà dans plusieurs autres provinces dont la Colombie-Britannique et l'Ontario.**
- **Permettre la consolidation et le développement de la filière du biodiésel québécois en supportant les producteurs québécois par un incitatif fiscal à la production.**

Ces incitatifs poursuivent des objectifs complémentaires :

Au Québec, contrairement aux autres provinces, il existe des petits producteurs comme Innoltek qui sont situés en région. L'incitatif fiscal du remboursement de la taxe sur le carburant leur permet de mettre sur pied un modèle d'affaire qui consiste à vendre directement aux utilisateurs de la région, afin de leur permettre de remplacer le diesel par du biodiesel. Pour Innoltek, l'incitatif fiscal, est un incontournable pour faire évoluer cette filière. Par contre, l'incitatif actuel permet le remboursement de la taxe sur le carburant après que l'entreprise qui consomme le biodiesel ai eu à la déboursier. Ainsi, cela demande aux entreprises un processus administratif supplémentaire en plus d'exiger que l'entreprise avance les fonds avant de recevoir le remboursement qui lui permet de réaliser des économies. Cela fait hésiter plusieurs entreprises à faire le changement vers le biodiesel. Innoltek suggère que le remboursement soit transformé en exonération de la taxe sur le carburant à la source. Cela aurait pour effet de **stimuler la consommation de biodiesel** parmi les entreprises de camionnage ainsi que de permettre d'offrir le biodiesel au grand public dans les stations-services et dans les relais-routiers destinés au transport de marchandises.

Innoltek suggère d'adopter un règlement qui impose l'incorporation de biocarburant dans l'ensemble des distillats pétroliers produits et importés pour utilisation au Québec. Le décret devrait être basé sur des cibles de réduction de GES, soit de prendre en compte la performance GES des biocarburants utilisés. Présentement il se fait au Québec le mélange de certains biocarburants afin de satisfaire aux exigences du Règlement Canadien sur les Carburants Renouvelables. Par contre ce règlement n'impose qu'une exigence volumétrique sans égard à la performance GES des biocarburants utilisés. Ainsi certaines pétrolières utilisent du diesel renouvelable dont les performances GES ne présentent que très peu de réduction de GES par rapport au diesel pétrolier conventionnel. Le gouvernement du Québec devrait adopter un règlement de biocarburant qui exige une réduction de GES comme cela se fait en Californie, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Allemagne. Ceci permettrait une **activité de mélange de biocarburants performants en réduction de GES**, ce qui n'existe que très partiellement présentement au Québec. L'Ontario a adopté une réglementation ciblée pour le distillat pétrolier en 2014 et l'activité économique des entreprises de biodiesel a augmenté significativement dans cette province depuis l'entrée en vigueur de la réglementation. En s'assurant d'une demande au Québec, **ceci favorisera la production locale** par l'avantage compétitif de la proximité.

Les producteurs québécois doivent franchir un seuil de viabilité afin de connaître une croissance qui leur permettra d'offrir le biodiesel à prix avantageux. Dans un contexte de vision à long terme, et selon ses capacités, le producteur québécois doit atteindre une production variant entre 10 et 20 millions de litres par année. C'est pourquoi Innoltek suggère que le gouvernement du Québec mette sur pied un **incitatif fiscal à la production** semblable à celui qui a été mis sur pied en Alberta dans le programme «Bioenergy producer credit program». Celui-ci offre une subvention de 0,13¢ le litre jusqu'à

concurrence de 150 millions de litres par an durant 5 ans. La Saskatchewan et le Manitoba ont aussi en place des programmes de support aux producteurs.

Le biodiésel offre plusieurs avantages pour l'environnement et le développement économique du Québec.

- Une demande d'un minimum de 120 millions de litres en biodiesel, représentant 2 % du volume du diesel pétrolier utilisé au Québec, diminuerait nos importations pétrolières de plus de \$100 millions par année.
- Cette production québécoise de biodiésel créerait plus de 200 nouveaux emplois directs.
- Ce volume de biodiésel utilisé au Québec réduirait annuellement les GES de 300 000 tonnes en remplaçant des carburants fossiles.
- L'utilisation de biodiésel réduirait les émissions atmosphériques telles que le monoxyde de carbone ainsi que les particules fines causées par la combustion des moteurs des véhicules lourds.

Conclusion :

La nouvelle politique énergétique du Québec devrait inclure un plan pour les biocarburants. Ce plan devrait inclure un incitatif fiscal à la consommation, une réglementation pour la réduction des GES par l'incorporation de biocarburant ainsi qu'un programme de support aux producteurs. Une réglementation sur les biocarburants complémentaire au système de plafond et d'échange des droits d'émissions serait un atout majeur pour le Québec afin de réduire les GES ainsi que de supporter la production locale de biodiésel. Plusieurs juridictions telles que la Californie, La Colombie-Britannique ainsi que l'Ontario ont déjà agi dans ce sens. Nous croyons que le Québec gagnerait à en faire de même.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Doray', written in a cursive style.

Simon Doray, ing MBA
Président Directeur-Général
Innoltek inc.
4457 rue industrielle
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
www.Innoltek.com